

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 3.5  
2024/46

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

### **POINT N°05 : Changement de nom de l'Espace Inter Générationnel**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune »

La Ville avait ainsi retenu le nom de l'Abbé Pierre, figure emblématique de la lutte contre le mal logement, pour identifier la salle de l'Espace Inter Générationnel.

Monsieur le Maire partage avec l'Assemblée le fait que la dénomination d'un lieu ou d'un équipement public doit être conforme à l'intérêt public local. Cette dénomination ne doit pas être de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, à heurter la sensibilité des personnes ou à porter atteinte à l'image de la Ville.

Au vu des récentes révélations sur le triste passé de l'Abbé et en soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes sans qu'il s'agisse de remettre en question l'engagement et la générosité des membres d'Emmaüs, Monsieur le Maire propose de renommer la salle de l'EIG du nom de Simone VEIL.

Madame VEIL, femme au parcours exceptionnel récemment panthéonisée, est, en effet, une véritable icône de la lutte pour le droit des femmes. Son histoire de vie, notamment pendant la seconde guerre, force le respect et son action en faveur de l'Europe a été constante et remarquable. Attribuer un nom féminin permet également de rétablir la parité souhaitée par la Municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue, à l'unanimité, le nom de Simone VEIL à la salle de l'Espace Inter Générationnel.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire  
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.